

**FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL**

Pour l'élection partielle d'un représentant du collège 1 des membres du Comité scientifique de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences et Technologie, communément appelée, Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

**Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne,**

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Technologie révisés par le Conseil d'administration en date du 13 décembre 2019 ;
- VU** les statuts du Comité scientifique de l'Unité de Formation et de Recherche adopté par le Conseil de la Faculté des Sciences et Technologie en date du 7 avril 2005 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Les opérations électorales en vue de l'élection partielle d'un représentant des membres du Comité Scientifique de la Faculté des Sciences et Technologie, se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	<b>Au plus tard le jeudi 25 avril 2024</b>
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	<b>Au plus tard le jeudi 2 mai 2024 à 16h00</b>
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	<b>Jeudi 9 mai 2024</b>
Scellement de l'urne pour le premier tour	<b>Au plus tard le mardi 14 mai 2024 à 12h00</b>
<b>PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :</b>	
<b>DU MERCREDI 15 MAI 2024, 10 HEURES 00 AU JEUDI 16 MAI 2024, 16 HEURES 00</b>	
Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats pour le premier tour	<b>Jeudi 16 mai 2024</b>
Scellement de l'urne pour le second tour	<b>Au plus tard le mardi 21 mai 2024 à 12h00</b>
<b>PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :</b>	
<b>DU MERCREDI 22 MAI, 10 HEURES 00 AU JEUDI 23 MAI 2024, 16 HEURES 00</b>	
Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats pour le second tour	<b>Jeudi 23 mai 2024</b>
Ouverture de la période de recours contentieux	<b>Jeudi 23 mai 2024</b>

**FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL**

Pour l'élection partielle d'un représentant du collège 1 des membres du Comité scientifique de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences et Technologie, communément appelée, Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur ainsi que la Responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Créteil, le 3 avril 2024*

**Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologie**

  
Yann BASSAGLIA